



Vous souhaitez couvrir vos voyages professionnels de longue durée... Mondial Assistance, leader mondial de l'assistance et de l'assurance voyage, vous propose la **Solution Mission Pro**, qui couvre toute l'année vos déplacements professionnels dans le monde entier, pouvant aller jusqu'à trois ou six mois, selon la formule choisie.

• Les garanties spécialement élaborées pour les missions professionnelles de longue durée sont les suivantes :



Assistance au voyageur



Frais médicaux et d'hospitalisation d'urgence à l'étranger



Individuelle accident







Dommages aux bagages



RC vie privée à l'étranger

Notre tarif

GARANTIES DE BASE  + 		GARANTIES EN OPTION   			
Monde entier		Monde entier			
déplacements jusqu'à 90 jours	84 €	déplacements jusqu'à 90 jours	38 €	46 €	8 €
déplacements jusqu'à 180 jours	97 €	déplacements jusqu'à 180 jours	44 €	53 €	10 €



Résumé de vos garanties

ASSISTANCE AU VOYAGEUR	LIMITE DE GARANTIE
ASSISTANCE ACCIDENT, MALADIE ET IMPRÉVU Rapatriement médical Hospitalisation sur place : • prise en charge d'un billet aller/retour pour un membre de votre famille • remboursement des frais hôteliers Frais de recherche et/ou de secours : • frais de recherche • frais de secours Envoi de médicaments sur place Soutien psychologique Assistance retour anticipé Envoi d'un collaborateur de remplacement en cas d'interruption de votre mission professionnelle Assistance en cas de maladie ou d'accident de l'un de vos enfants Assistance "imprévu" : • communication avec votre famille ou votre entreprise • réservation d'une chambre d'hôtel, voiture de location ou billet d'avion • avance de fonds à l'étranger OU • organisation de votre retour ou de la poursuite de votre voyage Remboursement des frais de repas, de rafraîchissement, de transfert et de la première nuit d'hôtel en cas de : • retard d'avion ou annulation d'un vol régulier confirmé • retard d'avion et annulation d'un vol régulier confirmé	Sans limitation Sans limitation 100 € par jour jusqu'au rapatriement, maxi 7 jours 1 500 € par personne 1 500 € par personne Frais d'envoi 2 entretiens tél. par personne Sans limitation Sans limitation Sans limitation Sans limitation Les frais restent à votre charge 1 500 € par personne Les frais restent à votre charge 150 € par personne 250 € par personne
ASSISTANCE JURIDIQUE Remboursement des honoraires d'avocat Avance sur cautionnement pénal	3 000 € par personne 30 000 € par personne
ASSISTANCE DÉCÈS Rapatriement du corps Frais funéraires	Sans limitation 2 300 € par personne

FRAIS MÉDICAUX ET D'HOSPITALISATION D'URGENCE À L'ÉTRANGER	LIMITE DE GARANTIE
Frais d'urgence restant à votre charge (hors frais dentaires) Frais dentaires d'urgence Franchise : 30 € par sinistre	150 000 € par personne 300 € par personne

INDIVIDUELLE ACCIDENT	LIMITE DE GARANTIE
Capital en cas de décès Capital en cas d'invalidité Franchise relative : 10% de taux d'invalidité	10 000 € 50 000 €

DOMMAGES AUX BAGAGES	LIMITE DE GARANTIE
Disparition, détérioration des bagages personnels Franchise : 30 € par personne et par sinistre Disparition, détérioration du matériel professionnel Franchise : 30 € par personne et par sinistre Remboursement des biens de première nécessité en cas de retard dans la livraison des bagages	3 000 € par personne 1 500 € pour le vol des objets de valeur 1 500 € par personne 300 € par personne

	LIMITE DE GARANTIE
Dommages corporels Dommages matériels Franchise : 75 € par sinistre	4 500 000 € par personne 45 000 € par personne

Pour plus de précisions sur le détail des garanties et des exclusions, reportez-vous aux conditions générales.

Conditions de souscription

- **Durée du contrat** : contrat annuel à tacite reconduction.
- **Nature du déplacement** : à titre professionnel.
- **Souscripteur** : un particulier ou une entreprise.
- **Personnes assurées** : les personnes âgées de plus de 16 ans et de moins de 65 ans, ayant leur résidence en France (y compris la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane).
- **Zone de couverture** : monde entier.
- **Délai de souscription** : avant le départ en mission professionnelle à condition de ne pas encore avoir pris le moyen de transport pour se rendre sur le lieu de séjour.

Ce contrat est souscrit auprès d'ELVIA, une société d'assurance du groupe Mondial Assistance (582 075 438 RCS Bobigny).

